

Information et Communication

AUTONOMIE, SERVICES ET SOINS

LA FIN DE VIE, ET SI ON EN PARLAIT!

SENSIBILISER ET INFORMER SUR LES DROITS EN MATIÈRE DE FIN DE VIE

La fin de vie est un moment difficile aussi bien pour le malade que pour ses proches lorsque les médicaments et les traitements ne sont plus efficaces. Certes, personne n'aime y penser et pourtant, y réfléchir à l'avance, c'est l'opportunité d'une plus grande sérénité à l'avenir, pour soi et pour ses proches. Nous avons des droits en matière de fin de vie. Il est important de les connaître pour pouvoir les utiliser, que l'on soit en capacité de s'exprimer ou pas.

Le 28 septembre 2019 une conférence-débat a été organisée à Joigny autour des directives anticipées en rapport avec la Loi n° 2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits des malades. La conférence ayant recueilli un grand intérêt de la part du public, il est souhaité que ce projet soit reconduit en 2023.





Joigny (89) Ville Membre depuis 2019

OBJECTIFS:

- Informer et sensibiliser sur la loi relative aux droits des malades et à la fin de vie.
- Mieux répondre à la demande à mourir dans la dignité.
- Réaffirmer le droit du malade à l'arrêt de tout traitement.
- Prendre en compte les volontés exprimées par écrit sous forme de directives formalisées éventuellement contraignantes, et assurer leur accessibilité.

PRATIOUF '

- Mettre en oeuvre une réunion de travail avec l'ensemble des partenaires et des experts.
- Organiser la conférence-débat en quatre temps : PowerPoint, table-ronde, échange interactif.
- Organiser une réunion annuelle pour mettre en place un suivi de l'action.
- Prendre en compte le nombre de participants pour évaluer l'action.





CONFÉRENCE-DÉBAT, TABLE-RONDE ET ÉCHANGE INTERACTIF

Une réunion de travail est prévue en octobre ou novembre 2022 pour que la conférence-débat ait lieu au printemps 2023. Les étapes nécessaires pour faire vivre le projet consiste dans un premier temps à l'organisation d'une réunion de travail avec l'ensemble des partenaires et des experts qui interviendront sur cette conférence-débat afin de déterminer le déroulement.

Un COPIL sera mis en place afin de coordonner la mise en œuvre de cette action. Ce dernier sera composé d'élus, du Conseil territorial de santé de l'Yonne, d'associations intervenant dans le champ de l'accompagnement de la fin de fin (OPAL89, JALMALV89), de membres du comité consultatif national d'éthique et de l'espace de réflexion éthique Bourgogne-Franche-Comté.

Le déroulement de la conférence-débat se fera en quatre temps :

- une présentation spécifique présentant les grandes lignes du cadre législatif sur la fin de vie qui a été présenté;
- l'intervention d'experts: médecins gériatres, médecins hospitaliers en soins palliatifs, infirmiers, membres du comité consultatif national d'éthique;
- une table ronde avec des usagers qui témoignent sur leurs choix autour de ce sujet;
- un échange interactif entre le public, les experts et les usagers de la table-ronde.

PARTENAIRES ET COÛTS

Différents partenaires participent à rendre le projet possible. Le conseil territorial de santé de l'Yonne veille à conserver la spécificité des dispositifs et des démarches locales, il participe à la réalisation du diagnostic territorial partagé et contribue au projet. Les membres du comité consultatif national d'éthique et de l'espace de réflexion éthique Bourgogne-Franche-Comté sont quant à eux les garants des interventions des experts sur l'aspect éthique de ce dispositif.

Les médecins gériatres apportent une expertise sur les maladies et le vieillissement des personnes âgées et les médecins en soins palliatifs apportent une expertise des malades en phase terminale et fin de vie. Le budget prévisionnel de dépenses s'élève à 1 020€ et comprend des coûts en matière d'hébergement, de communication et de collation.

PERSPECTIVES DU PROJET

Dans le cadre de cette action, l'objectif est de renforcer les liens avec les partenaires locaux et institutionnels sur l'accompagnement des personnes âgées sur cette thématique de la fin de vie. Il est prévu d'apporter des réponses précises sur ce domaine qui reste encore aujourd'hui assez tabou. Ce dispositif doit permettre de tisser davantage de lien social avec les familles et les acteurs agissants dans les domaines des personnes âgées.

